

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 369. — Extension à tout le monde catholique du jubilé universel, 369. — Allocution de Léon XIII, 373. — La fermeture de la Porte Sainte, 374. — Lettre de Léon XIII à l'épiscopat français, 375. — Edouard VII, 376. — Lettre du Surintendant de l'Instruction publique, 376. — L'action à distance et la télépathie, 378. — Unesourde-muette, 382. — Calendrier, 384. — Memento hebdomadaire, 384.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS DE FEVRIER

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que l'esprit d'obéissance aux lois de DIEU soit en honneur dans les familles chrétiennes.

Résolution apostolique: Tâcher de faire du bien aux membres de notre famille.

Extension à tout le monde catholique du jubilé universel

CÉLÉBRÉ A ROME L'AN DU SEIGNEUR MIL NEUF CENT.

LÉON, *Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du Christ qui liront les présentes lettres,*
Salut et Bénédiction apostolique.

De même que Nous a été doux le cours du temps sacré que Nous avons terminé hier par de pieuses et solennelles cérémonies, ainsi le souvenir Nous en sera agréable. Il semble en effet

qu'avec la grâce de Dieu Nous avons atteint le but qu'avait désiré l'Eglise, et vers lequel tendaient tous ses efforts. à savoir que la solennité rétablie au bout de soixante-quinze années touchât les âmes d'une façon salutaire.

On compte en effet non pas un petit nombre d'hommes, mais jusqu'à des centaines de milliers, appartenant à toutes les classes et à toutes les nations, qui, avec joie et avec une grande ardeur, se sont empressés de profiter de la faculté extraordinaire qui leur était donnée de gagner la sainte Indulgence. Et il est hors de doute que beaucoup d'âmes se sont, à l'occasion de ce jubilé, purifiées par un repentir salutaire et se sont renouvelées par la pratique des vertus chrétiennes : Nous avons donc raison de penser qu'un nouvel et puissant élan de foi et de piété s'est répandu en tout lieu, partant de la source et du centre de la foi catholique.

En outre, de même que Nos prédécesseurs ont eu coutume de le faire en pareil cas, Nous voulons maintenant reculer les bornes de la charité catholique, et procurer aux fidèles en plus grande abondance les biens célestes. Ce trésor des saintes Indulgences qui Nous a été confié et qui durant l'année écoulée a été ouvert très largement, mais seulement à Rome, Nous voulons que, pendant la moitié de l'an prochain, il soit accessible à l'universalité des fidèles dans tout le monde catholique. Ce jubilé, croyons-Nous, contribuera efficacement à faire reflourir au loin les mœurs chrétiennes, à resserrer l'union des âmes avec le Siège apostolique, à produire à travers le monde les autres fruits bénis que Nous avons indiqués en détail lorsque pour la première fois Nous avons notifié le grand Jubilé.

La même mesure aura pour résultat que les prémices du siècle naissant seront inaugurées comme il convient. Nous voyons en effet qu'il n'est pas de meilleure façon pour les hommes de commencer un siècle, que de se mettre à même de profiter abondamment des mérites de la Rédemption du Christ. Or, Nous n'en doutons nullement, tous les fils de l'Eglise accueilleront ce nouveau moyen de salut avec les mêmes dispositions que Nous avons eues en le leur présentant. Nous avons confiance aussi que Nos vénérables Frères les Evêques, et tout le clergé, avec leur vigilance et leur zèle éprouvés, feront en sorte que les avantages universels que Nous souhaitons soient réalisés dans leur plénitude.

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout puissant, par celle des bienheureux Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous étendons par ces lettres à tout le monde catholique le grand jubilé qui a été célébré dans cette Ville sainte, Nous le prorogeons pour une durée de six mois, et Nous voulons qu'il soit regardé comme étendu et prorogé.

A ces causes, à tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe, dans quelque contrée et dans quelque partie du monde qu'ils résident, à ceux-là même qui ont pu venir à Rome durant l'Année sainte écoulée et qui, soit là ou ailleurs, ont gagné de quelque manière ce même Jubilé accordé par Nous, — à tous ceux donc qui, dans l'espace de six mois devant être comptés à dater de la publication de ces lettres en chaque diocèse, visiteront l'église cathédrale dans la ville épiscopale, et l'église principale dans les autres localités du diocèse, ainsi que trois autres églises, soit dans la première de ces villes, soit dans les secondes, suivant la désignation que feront les Ordinaires par eux-mêmes, ou par l'intermédiaire de leurs Officiaux, des curés ou des vicaires du dehors. — à tous les fidèles qui, vraiment contrits, s'étant confessés, et ayant fait la sainte communion, accompliront pieusement ces visites au moins une fois par jour pendant quinze jours successifs ou interrompus, soit naturels, soit aussi ecclésiastiques, c'est-à-dire à compter des premières vêpres de chacun jusqu'au crépuscule complet du suivant, Nous accordons une fois miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière, la rémission et le pardon de leurs péchés.

Ces fidèles devront adresser à Dieu de ferventes prières pour l'exaltation de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut du peuple chrétien. La confession annuelle et la sainte communion pascale ne pourront nullement être appliquées à l'obtention du jubilé.

En ce qui concerne les endroits où il est constaté que n'existent point quatre églises, aux mêmes Ordinaires et de la même façon est accordée la faculté de désigner un moindre nombre d'églises, ou même une seule, s'il n'en existe qu'une, dans lesquelles ou dans laquelle les fidèles des autres églises pourront accomplir leurs visites. Ils y feront des stations répétées et distinctes, le même jour naturel ou ecclésiastique, de telle sorte cependant que le nombre de toutes les visites soit de soixante, et qu'elles soient réparties entre quinze jours, soit successifs, soit interrompus.

Mais, tenant compte des conditions particulières dans lesquelles certaines personnes déterminées peuvent se trouver, Nous décrétons ce qui suit :

I.— Les voyageurs de terre et de mer, s'ils reviennent après ces six mois écoulés à leur domicile où s'arrêtent à une certaine halte, pourront, ayant accompli les choses prescrites, et visité quinze fois l'église cathédrale, ou principale, ou paroissiale de leur domicile ou du lieu de leur arrêt, gagner la même indulgence.

II.— Nous accordons aux Ordinaires de chaque lieu la faculté de dispenser des visites prescrites les moniales, oblates, et autres femmes ou jeunes filles menant une vie commune dans les cloîtres des monastères, ou en d'autres pieuses maisons et communautés; d'exempter des mêmes visites les anachorètes, ermites et toutes autres personnes qui se trouvent en prison ou en captivité, ou que retient la maladie ou tout autre empêchement. Nous leur donnons la faculté de commuer, soit par eux-mêmes, soit par les supérieurs réguliers ou les confesseurs, même en dehors de la confession sacramentelle, pour tous et pour chacun de ces dispensés, ces visites d'églises en d'autres œuvres de piété; — de remplacer pareillement, pour les enfants non encore admis à la première communion, la communion sacramentelle par d'autres œuvres pieuses et de réduire à un nombre inférieur les mêmes visites pour les chapitres, les congrégations tant séculières que régulières, les associations pieuses, les confréries, les universités ou collèges quelconques, et aussi pour les simples fidèles qui, avec leur propre curé ou avec un autre prêtre délégué par lui, visitent processionnellement les églises indiquées."

Suit un dispositif déterminant, avec de nombreux détails, les prérogatives dont jouiront les confesseurs du jubilé, les dispenses qu'ils pourront accorder en ce qui concerne les vœux ou les empêchements occultes au mariage. La bulle reprend en ces termes :

En outre, si quelques personnes, ayant l'intention de gagner ce jubilé et après avoir commencé les œuvres prescrites, sont empêchées par la maladie d'accomplir le nombre de visites déterminé, Nous voulons, dans notre désir de favoriser avec bienveillance leurs pieuses dispositions, que ces personnes, vraiment pénitentes et confessées, réconfortées par la sainte communion, puissent participer à la dite indulgence et rémission. Quant à

eux qui, après avoir obtenu l'absolution de leurs censures, ou la commutation de leurs vœux ou les dispenses citées plus haut, s'ils viennent à abandonner le dessein réel et sincère de gagner le jubilé et d'accomplir pour cela toutes les œuvres nécessaires — dessein qui était requis, comme il a été dit ailleurs, pour l'obtention des faveurs susdites — bien que, par cela même, il soit difficile de les croire exempts de péché, néanmoins Nous décrétons et déclarons que ces absolutions, commutations et dispenses obtenues, par eux dans les dites dispositions d'esprit, conservent toute leur valeur."

Suivent les formules ordinaires qui terminent les bulles pontificales et les déclarent exécutoires, nonobstant toutes choses contraires, avec défense expresse de les altérer en quelque façon que ce soit.

Allocution de Léon XIII

Dans l'allocution qu'il a prononcée dans le consistoire de décembre, le Pape s'est réjoui et a remercié Dieu d'avoir pu accomplir l'Année Sainte. Il a souhaité à la multitude des pèlerins accourus à Rome d'en recueillir de bons fruits pour l'Eglise et la religion. Cependant, beaucoup de choses douloureuses affligent le Pape, surtout le conflit entre l'Italie et l'Eglise, à la suite duquel le droit du Pape a été violé.

Des choses plus graves encore sont peut-être à craindre. "C'est vraiment une calamité pour nous, a-t-il dit, que la force ait dépouillé le Pontife de sa juste et légitime souveraineté qui est étroitement liée avec la liberté de son ministère. Tenu maintenant sous le pouvoir d'autres hommes, le Pape reste livré à leur arbitraire. Les difficultés se sont accrues lorsque nous avons vu, il y a peu de temps, passer de l'un à l'autre la domination de Rome, comme si cela eût été un droit et non la suite d'une injustice.

Nous voulons que le droit de la Papauté demeure sauf et intact. Nous déclarons que ni le temps ni la succession des gouvernants ne peuvent supprimer ni diminuer le droit imprescriptible du Pontife."

La fermeture de la Porte Sainte

La veille de Noël, le Pape est descendu dans la Basilique vaticane pour accomplir la cérémonie de la fermeture de la Porte Sainte et la clôture du jubilé.

Le Pape a quitté ses appartements à 11 h. 45, précédé par le clergé régulier et séculier, toutes les confréries de Rome avec des cierges allumés; la Cour et les chapelains pontificaux, les évêques et archevêques et les cardinaux étaient entourés par les gardes nobles et les suisses.

Aussitôt qu'il apparaît sur la porte, le son solennel des trompettes salue l'entrée du *Sacerdos magnus* dans la Basilique.

Le Pape est reçu par le chapitre du Vatican. Il bénit le public, qui, tout applaudissement étant défendu, garde un silence religieux.

Le cortège se rend à la chapelle du Saint Sacrement, devant laquelle le Pape demeure quelque temps agenouillé, pendant que les chœurs entonnent des psaumes.

Léon XIII se lève ensuite et, précédé de nouveau par le clergé, les confréries, la Cour, les évêques et les cardinaux, se rend sous le portique pour accomplir la cérémonie de la fermeture de la Porte Sainte.

Agenouillé, il a disposé avec la truelle d'or trois morceaux de chaux, puis trois briques qui portent des inscriptions commémoratives de la cérémonie. A côté de ces trois briques, on a placé une corne avec des médailles d'or, d'argent et de bronze, le portrait de Léon XIII et des inscriptions rappelant l'ouverture et la fermeture de la Porte Sainte par Léon XIII.

Cette cérémonie accomplie, les ouvriers de la Basilique ont fermé la Porte Sainte avec une toile peinte couleur de marbre portant une croix au centre. Tous les cierges du cortège ont été éteints.

Après le chant du *Te Deum* et autres prières rituelles, le Pape a donné la bénédiction solennelle et a été reconduit dans ses appartements.

Lettre de Léon XIII à l'épiscopat français

Un événement considérable achève le siècle inauguré en France par le rétablissement du culte et par le Concordat de 1801.

A la suite de tant de lois antireligieuses, la secte maçonnique avait décidé qu'au début des travaux politiques de 1901, on s'occuperait activement de la destruction des Congrégations.

Le Saint Père, très ému de cet attentat qui mettrait le comble aux autres, au lieu de lancer une protestation directe, a voulu envoyer une lettre publique au vénérable cardinal archevêque de Paris. Cette lettre s'adresse à la France entière, au gouvernement, et surtout aux quelques évêques que celui-ci prétendait enrôler dans la guerre contre les Congrégations.

Le document, admirable de doctrine et de logique, respire partout l'amour le plus vif pour la France; c'est un tableau rayonnant de l'histoire des Ordres religieux qui montre la gloire et le profit qu'en a reçus et qu'en reçoit actuellement la Patrie.

Enfin, Léon XIII en appelle avec force au Concordat, et déclare que supprimer les Ordres religieux serait attentatoire à la liberté même de l'Eglise.

Le Saint Père, à la fin de la lettre, expose en termes émus ce qu'il a fait malgré tant de contradictions, soit à l'extérieur pour le protectorat, soit à l'intérieur, afin d'apporter le calme au milieu de nos divisions.

" En tout cas, Nous éprouverions une extrême douleur si, arrivé au soir de Notre vie, dit Léon XIII, Nous Nous trouvions déçu dans ces espérances, frustré du prix de nos sollicitudes paternelles et condamné à voir dans le pays que Nous aimons, les passions et les partis lutter avec plus d'acharnement sans pouvoir mesurer jusqu'où iraient leurs excès ni conjurer les malheurs que Nous avons tout fait pour empêcher et dont Nous déclinons à l'avance la responsabilité.

" En tout cas, l'œuvre qui s'impose en ce moment aux évêques français, c'est de travailler dans une parfaite harmonie de vues et d'action à éclairer les esprits pour sauver les droits et les intérêts des Congrégations religieuses, que Nous aimons de tout Notre cœur paternel et dont l'existence, la liberté, la prospérité importent à l'Eglise catholique, à la France et à l'humanité."

EDOUARD VII

La Lettre Pastorale de Mgr l'archevêque de Québec annonçant la mort de notre bonne Reine Victoria et l'avènement au trône de son fils le Prince de Galles, sous le nom d'Edouard VII, a été lue, dimanche dernier, dans toutes les églises de la ville.

La Basilique était richement décorée; les drapeaux de l'Angleterre et du Canada flottaient à l'entrée du sanctuaire; l'autel et le chœur étincelaient de mille jets de lumière électrique. Son Honneur, le Lieutenant-Gouverneur Jetté, assistait à la cérémonie; l'église était bondée de fidèles qui demandaient à Dieu de bénir le règne de notre nouveau Souverain.

Après la messe — pendant que Mgr l'archevêque au trône, se revêtait des habits pontificaux — le chœur de l'église, a chanté avec un entrain superbe le *Domine, Salvum fac Regem*.

Puis Monseigneur a entonné le *Te Deum* qui a été brillamment exécuté par les chœurs de l'orgue et du chœur. Pour la première fois, on a chanté l'oraison pour le roi Edouard VII.

La cérémonie s'est terminée par le "Rule Britannia" que l'organiste, M. Gustave Gagnon, a rendu avec le brio que son âme d'artiste sait imprimer à ses doigts en pareille circonstance.

Il n'est personne parmi les assistants qui ne puisse dire que les catholiques de Québec n'ont pas donné en cette solennelle circonstance un éclatant témoignage de leur loyauté envers la Couronne d'Angleterre.

Qu'il plaise au ciel d'accorder à notre nouveau Roi un Règne long et prospère pour le plus grand bien de ses sujets!

Lettre du Surintendant de l'Instruction publique

Québec, 7 janv. 1901.

M. le Directeur de la "Patrie," Montréal.

Monsieur,

La "Patrie... du 3 janvier a publié un article intitulé : L'assistance à l'école — État de choses alarmant."

Comme les conclusions que l'écrivain tire des chiffres qu'il cite pourraient induire le public en erreur, veuillez me permettre de les rectifier.

L'article dit en premier lieu :

"Le nombre des enfants inscrits aux écoles catholiques élémentaires de la province de Québec était de 173,899 et cependant

Le rapport de M. LaBruère constate que l'assistance moyenne à ces écoles n'a été que de 121,290. Il y a là un écart de 52,000 élèves en chiffres ronds.

" Il se trouve que des 173,899 enfants qui devaient aller à l'école élémentaire, s'instruire et outiller leur cerveau, 52,000 N'Y SONT PAS ALLES. "

Permettez-moi de dire que la statistique officielle démontre au contraire que 173,899 enfants ONT FRÉQUENTÉ l'école élémentaire puisqu'ils étaient INSCRITS sur les registres de classe, mais que sur ce nombre 70 pour cent des élèves, soit 121,290 seulement ont assisté TOUS LES JOURS à l'école, ce qui est une excellente proportion si on la compare à l'assistance moyenne dans d'autres provinces.

L'article ajouté en second lieu :

" Le rapport officiel du Conseil de l'Instruction publique constate que sur 173,899 élèves les écoles élémentaires n'ont été fréquentées en moyenne que par 121,290. Dans les écoles et académies catholiques, la moyenne d'assistance a été de 81,217 sur 96,752 élèves. Cela fait 18,154 enfants sur un total de 170,651 QUI ONT MANQUÉ L'ÉCOLE en 1899. "

Les chiffres n'autorisent pas cette conclusion. Dans les écoles modèles et les académies catholiques, l'ASSISTANCE MOYENNE s'est élevée à 81,217, ce qui indique que 83,95 pour cent des élèves ont assisté à l'école TOUS LES JOURS.

Si on veut bien référer au tableau contenu dans mon rapport de l'an dernier, on constatera que d'après le recensement des secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires, les enfants de 7 à 14 ans, filles et garçons, sont au nombre de 236,499.

Ceux qui ont fréquenté l'école sont au nombre de 229,127.

De sorte que les enfants qui n'ont pas été à l'école s'élèvent au chiffre de 8,372.

Ce qui est loin de 68,154 enfants, ou même de 52,000 enfants.

De plus, sur ce nombre de 8,372, il faudrait retrancher les enfants incapables de s'instruire, ou qui ont des professeurs privés, et aussi ceux qui fréquentent les écoles indépendantes non subventionnées, dont les directeurs ne font point rapport au département de l'Instruction publique.

En vous remerciant à l'avance pour votre obligeance,

J'ai l'honneur de me dire, Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUÈRE, Surintendant.

Ces jérémiades sur la Province de Québec sont d'autant moins explicables, qu'elle est au premier rang pour l'assistance moyenne scolaire, comme le prouve le tableau suivant emprunté à l'annuaire statistique du Canada, année 1899.

Québec.....	70.03
Ontario.....	57.16
Nouvelle-Ecosse.....	55.58
Nouveau-Brunswick.....	59.45
Manitoba.....	56.63
Colombie Britannique.....	64.20
Ile du Prince-Edouard.....	60.05
Les Territoires.....	50.08
Canada, assistance moyenne.....	59.92

L'action à distance et la télépathie (1)

I

Manifestement, la puissance de notre âme et de nos facultés n'est pas illimitée, infinie, égale à celle de Dieu : je dirai la même chose de nos sens et de nos sensations. Nous voyons, nous entendons, nous sentons jusqu'à une certaine limite, déterminée par la structure de nos appareils sensoriaux, et par la volonté de Dieu. Au delà, les communications sont coupées entre le sujet et l'objet (2).

Ainsi, quand un objet se trouve en dehors d'une certaine limite connue par la science, il est évident que nous ne pouvons ni le voir, ni le sentir, ni l'entendre parce qu'il ne produit aucune impression sur notre système nerveux et sur les centres du cerveau. Je ne suis pas organisé pour voir, entendre, sentir ce qui se passe, en ce moment, à l'extrémité du monde, si violente que soit d'ailleurs la perturbation que je suppose gratuitement exister dans l'organe des sens, si agité que puisse être mon système nerveux livré aux désordres capricieux de l'hypéresthésie.

Si donc je voyais, en ce moment, ce qui se passe à Saint-Petersbourg, si j'entendais les conversations, si je suivais les

(1) Extrait d'une étude de Mgr Méric, dans la *Revue du Monde Invisible*.

(2) Nous percevons par les yeux les vibrations de l'éther comprises entre 450 trillions par seconde (lumière rouge), et 750 trillions (lumière violette). Nous entendons par les oreilles des vibrations comprises entre 32 et 36 000 par seconde. — La sensation de chaleur correspond à des vibrations comprises entre 350 et 600 trillions.

personnages et si j'en faisais une description exacte; je n'aurais pas le droit de dire que je vois ce spectacle par mes yeux, que j'entends ces conversations par mes oreilles, que je reçois l'impression sensible d'un fluide ou de je ne sais quel effluve inconnu; ni la philosophie, ni la physique, ni la physiologie n'autorisent cette affirmation qui est en opposition avec la nature, le rôle et l'organisation des appareils des sens.

Nous sommes donc en présence d'un phénomène d'un ordre nouveau qui se produit immédiatement dans l'âme, dans l'esprit, dans l'imagination, sous l'influence d'une cause immatérielle qu'il faut essayer de déterminer.

Qu'il existe en dehors de ce monde visible d'autres créatures plus intelligentes que nous, et immatérielles, anges bons ou mauvais, cela ne répugne en rien à ma raison: que ces créatures puissent entrer en communication avec mon âme, cela ne répugne pas davantage. Au point de vue purement naturel, la genèse des pensées les meilleures et les plus hautes dans mon âme attentive est souvent un grand mystère, et je sais si peu de chose qu'il serait bien imprudent de la part de l'homme d'oser dire avec assurance, en parlant de ces communications: cela n'est pas possible, cela n'est pas.

Je suis persuadé, au contraire, que ces rapports sont possibles, et j'entre volontiers dans une étude plus approfondie de la solution théologique du problème de la télépathie.

II

Saint Thomas d'Aquin nous apprend, après saint Denis, que les esprits, c'est-à-dire les natures incorporelles, dépassent infiniment, par leur multitude, toutes les créatures corporelles, et que les anges président aux grands phénomènes de la nature (1). Bossuet que nous avons déjà cité, et qui résume la tradition théologique, explique ainsi, à cette occasion, une des pernicieuses erreurs du paganisme:

« Quand je vois dans les prophètes, dans l'Apocalypse et dans l'Évangile même, cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet

(1) Dionysius ponit quod multitudo angelorum transcendit omnem materialem multitudinem, scilicet, sicut corpora superiora transcendunt corpora inferiora magnitudinis quasi in immensum, ita superiores nature incorporee transcendunt multitudinem omnes naturas corporeas. — S. Th. p. cxii, art. iv. — Ad ordinem virtutum pertinere videntur omnes angeli qui habent presidentiam super res pure corporeas. p. l. — q. cv, art. 1 ad 3um.

ange des Juifs ; l'ange des petits enfants qui en prend la défense devant Dieu contre ceux qui les scandalisent ; l'ange des eaux, l'ange du feu, et ainsi des autres, et quand je vois parmi ces anges celui qui met sur l'autel le céleste encens des prières, je reconnais dans ces paroles une espèce de médiation des saints anges : je vois même le fondement qui peut avoir donné occasion aux païens de distribuer leurs divinités dans les éléments et dans les royaumes pour y présider, car toute erreur est fondée sur quelque vérité dont on abuse (1).”

Nous retrouvons à chaque page du Nouveau Testament cette présence et cette intervention des anges qui échappe à notre attention distraite : ils annoncent l'Incarnation à Marie, ils appellent les bergers à la crèche divine, ils ordonnent à Joseph la fuite en Egypte, ils s'empressent auprès de Jésus après la mystérieuse tentation, ils agitent l'eau de la piscine où le malheureux sera guéri ; on les retrouve auprès du Christ agonisant au jardin des Olives ; ils enlèvent la pierre du tombeau du Christ ressuscité ; les voici dans la prison où ils brisent les chaînes de Pierre, et ils le précèdent ouvrant les portes, défiant la vigilance des gardiens et lui rendant la liberté.

Mais si les anges sont innombrables, s'ils nous enveloppent de leurs flots et de leur protection, s'ils président aux grands phénomènes terrestres, s'ils s'intéressent à notre vie morale, si le monde invisible, vivant et mystérieux, entoure ainsi et côtoie le monde visible où s'écoule notre existence, il n'est pas étonnant qu'il s'établisse entre ces deux mondes des communications, des influences, une action intime et profonde que nous constatons trop souvent sans chercher à l'expliquer.

Le merveilleux nous apparaît ici sous un aspect nouveau dans sa matière et dans sa causalité.

III

Poursuivons cette analyse. Je regarde, en ce moment, de la plage où je suis seul, un bateau de pêche qui s'en va au large sur la mer. J'en ai la perception claire. Les rayons lumineux viennent frapper dans mes yeux la membrane nerveuse de la rétine qui n'est que l'épanouissement du nerf optique, ils en suivent les fibres jusqu'au centre optique qui se trouve dans le cerveau, et je vois.

(1) Bossuet, l'*Apocalypse*, Préface.

Si je ferme les yeux, et si le centre optique est encore ébranlé, je verrai ce bateau ; mais l'image en sera moins vive que dans la perception.

Cependant, sous l'influence de la fièvre, de la folie ou d'autres causes, cette extrémité intérieure du nerf, ce centre nerveux optique peut se trouver agité avec une telle violence, que je verrai ce bateau, comme s'il était présent. Et si ma raison se trouve un instant dans l'impossibilité de juger, de discerner, je donnerai à cette image une forme objective, réelle, je dirai dans mon hallucination que je vois réellement ce bateau.

Je pourrai faire le même raisonnement et arriver aux mêmes conclusions en étudiant la propagation des ondes sonores dans l'oreille, et les vibrations du centre acoustique dans le cerveau. Tantôt j'entendrai et je reconnaitrai la voix qui parle, tantôt je croirai l'entendre, si l'extrémité interne du nerf acoustique est agitée dans le cerveau.

“ C'est pourquoi, dit Descartes, il est ici besoin que nous remarquions qu'encore que notre âme soit unie à tout le corps, elle exerce néanmoins ses principales fonctions dans le cerveau, et que c'est là que, non seulement elle entend et elle imagine, mais aussi qu'elle sent, et ce, par l'entremise des nerfs qui sont étendus, comme des filets très déliés, depuis le cerveau jusqu'à toutes les parties des autres membres, auxquels ils sont tellement attachés, qu'on n'en saurait presque toucher aucune qu'on ne fasse mouvoir les extrémités de quelque nerf, et que ce mouvement ne passe, par le moyen de ce nerf, jusqu'à cet endroit du cerveau où est le siège du sens commun (1). ”

Si donc une puissance supérieure, une cause étrangère fait vibrer d'une manière appropriée à ses fins, soit le centre optique, soit le centre acoustique, soit le centre olfactif, dans l'intérieur du cerveau, je verrai, j'entendrai, je sentirai, et si l'ébranlement est assez intense, je verrai, j'entendrai, je sentirai comme si je me trouvais en présence de la réalité.

Une mère tombe subitement en sommeil, et elle voit, à une distance, son fils couché sur un champ de bataille, elle voit sa fille ou sa sœur, déjà malade, étendue morte dans son lit ; elle voit une amie qu'une chute de voiture a jetée dans un fossé. Quelques jours après, des lettres lui apprennent que son fils a

(1) Descartes. *Les principes de la philosophie*, quatrième partie.

été tué dans un combat, que sa sœur a succombé à la maladie, que la voiture de son amie a versé.

Tels sont les cas les plus fréquents de la télépathie.

Or, nous savons qu'il existe des millions et des millions d'anges, que leur nature spirituelle leur permet de franchir, avec une incroyable vitesse, les plus grandes distances, qu'ils ont aussi la perception claire de ce qui se passe, sur la plus grande étendue de l'univers, qu'ils s'intéressent à nous, à notre vie, à notre destinée, qu'ils sont les instruments de la miséricorde et de la justice de Dieu envers nous.

Pourquoi m'étonnerai-je si un ange, avec la permission de Dieu, et selon les vues de la Providence, ébranle le cerveau de cette mère, touche en elle les centres de la vie de relation, et fait ainsi apparaître dans une vision saisissante l'image douloureuse de son fils, de sa fille ou de son amie qui viennent de mourir ?

Et l'impression produite dans le cerveau silencieux de cette mère, séparée un instant du monde réel par le sommeil, sera assez intense pour lui donner la sensation de la réalité. Tout s'est passé en elle, dans son imagination et dans son cerveau.

Je n'ai besoin, pour avoir l'intelligence et l'explication de ce phénomène, ni de fluide nerveux, ni d'ondes psychiques, ni de corps astral, ni de force neurique rayonnante; il me suffit de me rappeler la présence des anges, les effets de l'impression cérébrale, l'étonnante puissance de l'image provoquée.

Et ce n'est pas une hallucination que je viens d'observer, car l'hallucination ne répond pas à la réalité, tandis que la vision télépathique de la mère répond à une réalité objective, son fils est bien couché sur le champ de bataille, sa sœur est bien morte, son amie gît, inanimée, dans le fossé.

Sous l'impression cérébrale causé par l'ange, et comme la réalité aurait pu le faire, la mère a vu, et elle dira avec conviction: j'ai vu !

(à suivre)

Mgr MÉRIC.

Une sourde-muette

En 1885, le tonnelier Heurzin, de Vertou, dans la Loire-Inférieure, eut une petite fille qu'il appela Marie. La malheureuse petite ouvrit, com me tous les enfants, ses grands yeux qui étaient

d'un vert clair, mais on s'aperçut quelle ne voyait pas. Elle n'essaya pas de bégayer : on s'aperçut qu'elle était sourde et qu'elle serait donc muette. Aussi cette âme était murée trois fois : prisonnière des ténèbres et environnée d'un silence éternel. Mais, pour comble, cette âme emmurée était d'une vivacité singulière. Sachant, par le toucher, qu'autre chose existait en dehors d'elle, elle se débattait furieusement. La physionomie de l'enfant prit un aspect sauvage. Elles'agitait, elles'acharnait, elle s'exaspérait. Les asiles de sourds-muets n'en voulaient pas, parce qu'elle était aveugle, et les asiles d'aveugles n'en voulaient pas parce qu'elle était sourde-muette. Par moments, elle éclatait de rire et semblait se parler à elle-même. Sa pauvre petite conscience s'éveillait comme elle pouvait dans cette obscurité. On la crut idiote et on l'enferma à l'asile d'aliénés de Nantes. C'était pour achever d'affoler cette nature ardente. Enfin, les Sœurs de Notre-Dame de la Larnay, près de Poitiers, la reçurent. L'enfant qui rentrait à Larnay était une sorte de monstre enragé. Pendant deux mois, sa fureur ne cessa guère. Elle se roulait à terre, frappant le sol de ses poings et poussant une sorte d'aboiement désespéré.

La Sœur Sainte Marguerite se chargea de son éducation. Et voici comment elle commença. L'enfant aimait beaucoup un certain petit couteau de poche : la Sœur le lui prit. Naturellement, Marie se fâcha. Alors la Sœur le lui rendit, en croisant les mains de l'enfant, selon le signe que désigne le couteau dans l'alphabet figuré des sourds-muets. Puis elle reprit le couteau. Pour le redemander, l'enfant fit le signe qu'elle venait d'apprendre. On lui apprit de la même façon à désigner un certain nombre d'objets, un œuf, du pain, un couvert. Ce fut le premier rayon de la lumière. L'enfant avait appris qu'il existait un rapport entre le signe et l'objet.

La Sœur lui apprit alors tout l'alphabet mimé des sourds-muets ; mais les sourds-muets voient. Il fallut transformer pour Marie l'alphabet mimé en un alphabet *tactile* et lui *poser* les signes sur les mains. Elle eut ainsi à sa disposition une nouvelle langue, dans laquelle on pouvait lui signifier les choses en nombre illimité. Elle parlait, pour ainsi dire. Enfin, en troisième lieu, elle apprit à lire par la méthode Braille, c'est-à-dire par l'alphabet piqué dont se servent les aveugles. En un an, l'intelligence très vive de l'enfant accomplit tout ce grand travail.

Il fallait maintenant l'instruire. La comparaison perçue par le toucher entre la taille de ses compagnes lui donna la notion de grandeur. En tâtant les haillons d'un chemineau et les robes d'une personne parée, elle arriva à l'idée de richesse. Le con-

tact des rides qu'elle compare à la fraîcheur lisse de son visage éveilla l'idée de vieillesse. Enfin, Marie devina, seule, l'idée de l'avenir, et elle la signifia elle-même, en étendant brusquement les bras et en marchant en avant. Une Sœur mourut, et l'enfant reçut, en la touchant, une certaine image de la mort. Ainsi, elle apprenait peu à peu à connaître les mille fléaux dont le total constitue la vie. Mais elle eut alors des révoltes terribles. Elle ne pouvait comprendre ces dures lois du destin. On arriva à lui faire comprendre, en procédant par élimination, qu'il y avait en nous un principe aimant, qui n'était pas le corps ; et elle sut ainsi qu'elle avait une âme. Elle aimait la chaleur solaire : on lui fit comprendre que quelqu'un avait fait le soleil.

Elle crut que c'était le boulanger, possesseur du four qui chauffe comme le soleil. On lui fit comprendre que l'auteur du soleil était bien au-dessus des hommes, et elle acquit une sorte de connaissance de Dieu. Elle apprit peu à peu le catéchisme, l'histoire sainte, la grammaire, la géographie. Elle fait du tricot et du crochet. Elle est heureuse.

Telle est la touchante et belle histoire que M. Arnoult raconte dans la *Quinzaine*. O Sœur Sainte Marguerite, éducatrice des malheureux, délivrance de cette infortunée, seconde mère qui l'avez appelée du fond de la nuit vers la clarté de l'esprit, qui de ses instincts enragés avez fait une âme sercine, vous à qui la patience, la vertu et l'amour ont donné une sorte de génie, — pour la souffrance que vous avez rachetée, pour l'exemple que vous avez donné, pour les créatures qui seront sauvées, comme vous avez sauvé Marie Heurtin, — soyez bénie et saluée avec respect.

(*Journal des Débats.*)

HENRI BIDOU.

Calendrier

3	DIM	* a. b. (a)	Septuagesime. — Sol. de la Purification Bénédiction des cierges et. l. Messe de la Purific. (<i>bl.</i>) Ky. 2 cl. Cierges allumés à l'Evang. et depuis la Consécration jusqu'à la Communion. II Vép. de la Purific., mém. du suiv. et du dim.
4	Lundi	b	S. André Corsini, év. et conf.
5	Mardi	r	Prière de N-S. J-C., <i>dbl. maj.</i>
6	Mercredi	b	S. Tite, év. et conf.
7	Jeudi	b	S. Romuald, abbé.
8	Vendredi	b	S. Jean de Matha, conf.
9	Samedi	b	S. Cyrille d'Alexandrie, év. et doct.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Patrice, de Beaurivage, le 4 ; à Saint-Gilbert, le 6 ; à Saint-Evariste, le 7 ; chez les Sœurs du Saint-Rosaire, à Sainte-Anne, le 9.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.